

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

ABONNEMENT :

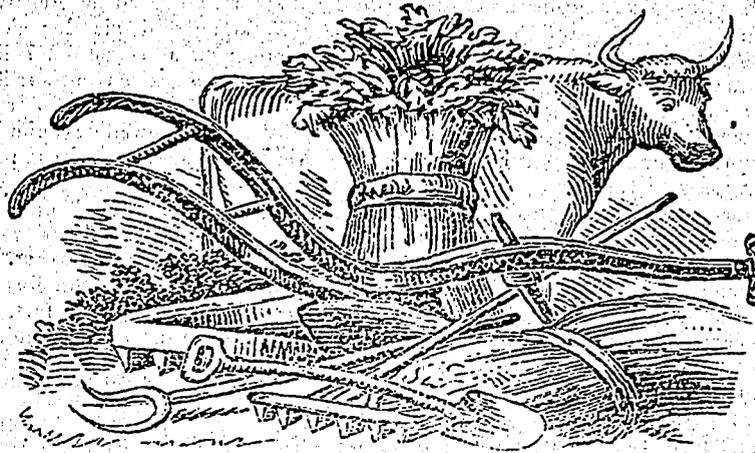
61.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison, des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

1^{re} insertion, 10 cts. la ligne
2^e " etc. 3 cts. "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Editeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

A nos abonnés retardataires

Nous prions de nouveau MM. les abonnés retardataires de payer leurs arrérages de souscription à la *Gazette des Campagnes* au plus tôt. Il y en a, parmi nos abonnés, un grand nombre qui nous doivent plusieurs années d'arrérages ; outre cela, sur 1,400 dont l'abonnement expirera au 1er avril prochain, 225 abonnés seulement ont payé pour l'année courante. On devra comprendre facilement l'état de gêne dans lequel nous nous trouvons. Quo tous nos abonnés, sans exception, s'empressent de payer leur souscription à la *Gazette*. Par ce moyen, nous serons non seulement en état de faire face à nos affaires, mais nous pourrions augmenter le nombre de pages de la *Gazette des Campagnes*, sans augmentation du prix d'abonnement, tel que nous l'avons projeté.

CAUSERIE AGRICOLE

Des bêtes à laine (Suite)

Race de New-Leicester — Dans l'étude que nous faisons de la race New Leicester, il est un fait remarquable que nous tenons à faire ressortir et à recommander à la sérieuse considération de nos lecteurs. Commencée en 1755, la transformation de la race anglaise était complète et ses caractères parfaitement fixés en 1780. C'est-à-dire que dans un espace de vingt-cinq ans toutes les qualités que Bakewell s'était proposé d'introduire dans son troupeau se transmettaient sûrement à tous les produits de ses reproducteurs. Vingt-cinq ans pour obtenir cet immense résultat ne forme pas un temps bien long, surtout lorsqu'on considère que l'éminent éleveur anglais fut le premier qui entreprit ce genre de création, et qu'il a dû nécessairement faire de nombreux tâtonnements dans cette œuvre sans précédents.

On se fait généralement illusion sur les difficultés que l'on peut rencontrer dans la formation d'une race et sur le temps nécessaire pour effectuer cette formation. On craint de ne jamais arriver au but et on se décourage avant même d'avoir commencé. Les années se passent, aucun éleveur n'est assez entreprenant pour commencer sérieusement le travail et l'ancienne race du pays reste avec tous ses défauts.

L'exemple de Bakewell doit être un précieux stimulant et c'est comme tel que nous le faisons connaître ici. Ce qu'il a obtenu en vingt-cinq ans tout éleveur intelligent peut l'obtenir en moins de temps même ; car Bakewell n'avait aucun autre guide que son propre jugement. Tandis qu'aujourd'hui nous avons de plus l'expérience des éleveurs qui nous ont précédés et les principes que leurs succès ont confirmés, nous pouvons donc dire avec certitude que toutes nos races, quelque défectueuses qu'elles soient, peuvent, dans des conditions culturelles convenables, être améliorées et fixées en beaucoup moins de temps que celle de New-Leicester.

Ces remarques étant faites nous allons reprendre notre étude au point où nous l'avons laissée dans notre dernier numéro.

Bakewell a su tirer un parti immense des heureuses dispositions du sol et du climat que possédait le comté qui fut le champ de ses travaux. Le comté de Leicester est de tous ceux de l'Angleterre, celui dont le sol est le plus fertile et le climat le plus doux et le plus uniforme. Ces précieuses circonstances sont, tout le monde le reconnaît, les plus favorables à une abondante production végétale et surtout fourragère et à un élevage facile ; elles n'ont pas peu contribué au succès de Bakewell. Mais elles ont aussi leur mauvais côté lorsque les localités moins favorisées sous ce rapport veulent importer des reproducteurs de la race de New-Leicester. Ces derniers se trouvent parfaitement à leur aise dans leur patrie, et profitent extraordinairement ; mais si on essaie de les transporter dans un pays moins fertile et dont le climat est plus rude, on les trouve d'une extrême délicatesse. On s'étonne qu'ils profitent moins de la nourriture qu'on leur distribue et qu'ils résistent avec plus de difficulté aux rigueurs de la température. Il arrive même quel-

quefois que leur production et leur taille diminuent, que leur précocité s'affaiblit et qu'ils sont sujets à de nombreuses maladies.

Dans ce pays-ci, par exemple, bien peu de sujets New-Leicesters supportent sans déperir les rigueurs de notre saison d'hiver. Ils ne conservent, en général, toutes leurs forces et leur santé que chez les éleveurs soigneux qui se décident à en prendre un soin tout particulier jusqu'à ce qu'ils soient acclimatés.

Ce défaut de rusticité se manifeste aussi d'une manière très-sensible dans les produits du croisement des New-Leicesters avec quelque une de nos races rustiques. Dès la deuxième ou la troisième génération l'influence du sang étranger se fait sentir défavorablement et les jeunes animaux sont trop délicats. Les demi-sang seuls paraissent assez rustiques.

Une santé robuste est une des premières qualités que l'on doit chercher à entretenir dans une race canadienne, et tout reproducteur étranger qui tiendrait à faire perdre cette santé doit être soigneusement éliminé. Cela ne plait pas en faveur des New-Leicesters, du moins tels qu'ils nous viennent de l'Angleterre. Quelques éleveurs essaient de faire disparaître ce défaut dans la race anglaise, en travaillant à leur acclimatation. C'est une heureuse idée; mais ne serait-il pas préférable de se livrer directement à l'amélioration de notre race commune par la sélection ou par le métissage? Nous pensons que oui et qu'en agissant ainsi les résultats se feraient moins longtemps attendre; à condition toutefois que la culture subisse une amélioration. C'est, nous l'avons déjà dit plusieurs fois, le commencement de toute amélioration sérieuse.

Les exigences du climat peuvent être suppléées en partie par des soins appropriés; mais ces soins sont trop délicats et demandent une attention trop soutenue pour se généraliser, et d'ailleurs ils nécessitent des dépenses qui diminuent notablement les bénéfices que l'on retire des spéculations sur les bêtes-à-laines. Toutes choses égales d'ailleurs, la race la plus profitable sera toujours celle qui exigera le moins de soins d'entretien. Par conséquent, si par la sélection ou le métissage on réussit à former une race aussi bien conformée, aussi précoce et aussi productive que par le croisement, on fera certainement mieux d'adopter l'un des deux premiers moyens, puisque cette dernière aura pour elle la rusticité propre au type commun auquel elle doit sa création, tandis que le croisement remplace la rusticité des animaux par la délicatesse de la race anglaise.

Le New-Leicester est surtout un animal de boucherie, il n'a été créé que dans le but de donner un volume considérable de viande et d'engraisser facilement dans un âge peu avancé. Ce but a été complètement atteint, mais il l'a été un peu aux dépens de la laine. Des observateurs ont remarqué que les sujets de cette race possèdent en dessous de la peau et sur toute la surface du corps une couche de graisse très-épaisse, qualité qu'ils reconnaissent également sur toutes les autres races anglaises, mais à un moindre degré que chez le New-Leicester.

Cette couche de graisse augmente de beaucoup le poids de l'animal et la richesse de sa chair, mais elle n'est pas sans inconvénients. Ainsi, elle gêne les fonctions de la peau, la transpiration cutanée est affaiblie et la sécrétion de la laine est fortement diminuée. L'agneau possède une peau rose, souple, sactueuse et donne une laine douce et élastique. Plus tard, en vieillissant, la couche de graisse devient plus épaisse, la peau blanche et sèche ne donne plus qu'une laine dure, cassante et dont la longueur a subi une forte diminution. Très-souvent même, les animaux nourris copieusement perdent leur laine par plaques; et, les spéculateurs offrent toujours un prix plus élevé pour les laines de première fonte.

La race de Bakewell a aussi des exigences que l'éleveur doit

satisfaire s'il veut réussir. Ainsi, il aime peu à marcher, il souffre beaucoup de la chaleur, il lui faut une vie tranquille dans des pâturages très-fertiles. A l'étable, il profite peu avec une alimentation formée de fourrages secs; les racines ou autres fourrages succulents doivent former la base de son alimentation.

Dans ces conditions, il profitera bien, et atteindra vers l'âge de 2 à 3 ans un poids vif de 160 livres en moyenne et donnera de 69 à 75 pour cent de viande; c'est-à-dire environ 120 livres. Il peut donner en moyenne 6 à 7 livres de laine lavée à froid.

On se trompe assez souvent sur les véritables caractères distinctifs du New-Leicester et l'on nous donne comme appartenant à la race de Bakewell des animaux qui s'en éloignent beaucoup. Ainsi dans le Lincolnshire, par exemple, on a transformé complètement la vieille race du pays au moyen du sang New-Leicester et il en est résulté une race fixe qui s'éloigne beaucoup, par ses caractères de la véritable race New-Leicester quoiqu'elle en possède toutes les qualités. Les animaux du Lincolnshire reçoivent néanmoins le nom de la race qui les a transformés quoique ce soit à tort.

Voici d'après Wilson les caractères distinctifs du vrai New-Leicester:

Tête petite recouverte de poils blancs et fins. Museau fin. Œil grand et tranquille. Oreille mince, longue et bien placée. Cou fort, large près des épaules, allant en diminuant régulièrement vers la tête. Poitrine large et profonde. Côtes rondes, reins larges. Ventre peu développé. Quartiers pleins, longs et bien tournés. Ossature uniformément fine. Peau mince, souple et élastique. Laine longue, à mèches pointues, variant depuis 1 pied chez les agneaux à leur première tonte jusqu'à 4 pouces chez les adultes.

REVUE DE LA SEMAINE

Dans notre avant-dernière Revue, établissant d'abord que l'Eglise a le droit indéniable de posséder, nous avons ajouté que, dès le temps des apôtres, les fidèles contribuaient de leurs biens au culte et aux besoins de l'Eglise; que tout ce qu'ils devaient donner était une propriété sacrée dont il n'était permis de rien détourner; qu'enfin Ananie et Saphire, frappés de mort aux pieds de saint Pierre, pour avoir usé de mensonge dans le but de retenir une partie des biens par eux d'abord consacrés au service des autels, le prouvaient surabondamment.

Un ami nous écrit à ce sujet et nous fait remarquer qu'à son avis l'histoire d'Ananie et de Saphire ne prouve pas ce que nous avons eu dessein d'établir. "Ce n'est pas pour avoir retenu le bien de l'Eglise qu'ils ont été frappés de mort, nous dit-il, car ils n'étaient pas obligés de donner; mais ils ont subi cette peine terrible pour avoir menti à saint Pierre, disant qu'ils lui apportaient tout le prix provenant de la vente de leur champ, tandis que l'argent déposé au pied de l'apôtre n'était qu'une partie de ce prix."

Telle est l'objection que nous pose notre ami, et il faut avouer qu'il a eu raison de la formuler; car beaucoup d'auteurs, nombre de sermonaires surtout, ne voient dans la mort d'Ananie et de Saphire qu'un châtement sévère infligé au mensonge.

Nous allons essayer de démontrer, en suivant rigoureusement le texte des Actes des Apôtres, que cette objection ne peut pas se maintenir; que, de plus, nous avons eu raison de rappeler l'histoire d'Ananie et de Saphire comme confirmant ce que nous avançons: dès le temps des apôtres, les fidèles contribuaient de leurs biens au culte et aux besoins de l'Eglise; et tout ce qu'ils devaient donner était une propriété sacrée dont il n'était permis de rien détourner.

"Un homme, du nom d'Ananie, écrit saint Luc, vendit son

"champ, d'accord avec sa femme; et il retint frauduleusement (*fraudavit*) quelque chose sur le prix de ce champ, de concert avec sa femme, et, en apportant une certaine partie, il la déposa aux pieds des apôtres."

Il résulte de ce texte qu'Ananie veut tromper saint Pierre sur le prix qu'il a reçu de son champ, lui faire croire qu'il est moindre qu'il n'est en réalité. Par là, Ananie laisse évidemment voir qu'il est obligé de donner ou tout le prix qu'il a reçu ou une partie qui lui est proportionnelle (le texte sacré ne précise pas assez pour que nous puissions dire à laquelle de ces deux obligations Ananie est tenu), car autrement sa conduite ne serait pas explicable. Pourquoi, en effet, cacher ce prix, s'il n'est pas obligé de donner en conséquence de ce qu'il est; s'il est libre de donner comme il l'entend? Qu'on ne réponde pas ici qu'Ananie voulait paraître avoir tout donné et s'en faire un mérite auprès de saint Pierre. S'il en a été ainsi, le texte sacré, où les termes sont toujours les plus propres, ne renfermerait pas l'expression *fraudare*, commettre une injustice, pour qualifier l'acte d'Ananie. Il est extrêmement remarquable, en effet, que cet acte est tout d'abord appelé *frauduleux* par saint Luc. En disant qu'Ananie retint frauduleusement quelque chose sur le prix de son champ, *fraudavit de pretio agri*, saint Luc déclare ou ne peut plus clairement qu'Ananie a blessé non la vérité, non la vertu d'humilité, mais la vertu de justice; qu'il a gardé ce qui ne lui appartient point; qu'il a volé l'Eglise. Or, si Ananie s'est rendu coupable de fraude en ne faisant pas connaître exactement le prix de son champ; il était donc obligé de donner plus qu'il n'était convenu avec sa femme; ce qu'il voulait garder ne lui appartenait pas, il en dépouillait l'Eglise.

L'historien sacré continue: "Or Pierre lui dit: Ananie, pourquoi Satan, tentant votre cœur, vous a-t-il porté à mentir au Saint-Esprit et à retenir frauduleusement quelque chose sur le prix de votre champ?"

Saint Pierre reproche ici deux choses à Ananie: de mentir, *mentiri*, et de retenir injustement un bien qui ne lui appartient pas, *fraudare de pretio agri*. Comment se fait-il donc que saint Luc, dans les versets commentés plus haut, ne l'accuse que de fraude et non pas de mensonge?—Par la raison bien simple qu'Ananie n'avait pas encore menti alors: il n'a menti qu'en présence de saint Pierre, après avoir commis une fraude, et pour cacher cette fraude.

"Etant entre vos mains, votre champ ne vous demeurait-il pas, ajouta saint Pierre; et, après l'avoir vendu, n'en teniez-vous pas le prix? *Nonne manens tibi manebat, et venundatum in tua erat potestate?* Pourquoi avez-vous résolu dans votre cœur d'agir comme vous faites? Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, c'est à Dieu."

Comme on le voit, rien dans les paroles de saint Pierre ne donne à entendre qu'Ananie pouvait garder, comme étant sa véritable propriété, tout le prix de son champ. Les expressions *manens alicui, esse in potestate alienjus* n'indiquent pas la vraie possession, mais la simple détention. C'est comme si saint Pierre disait: "Ce champ, le prix que vous en avez retiré, n'étaient-ils pas entre vos mains? Vous vouliez user de fraude; pourquoi à cela ajouter l'audace de veur me mentir et de mentir par là à Dieu lui-même qui sait bien que vous avez retenu de ce qui lui appartient."

En entendant ces paroles, Ananie tomba et expira. Des jeunes gens enlevèrent son corps et l'enterrèrent. Environ trois heures après, Saphire qui ne savait rien de ce qui s'était passé, entra.

"Saint Pierre lui dit: Femme, dites-moi, n'avez-vous vendu votre champ que tant?—Nous ne l'avons vendu que tant; répondit-elle."

La question que pose ici saint Pierre à Saphire sur le prix du champ, qu'elle et son mari avaient vendu, ne permet pas de douter qu'il était nécessaire que ce prix fut déclaré au prince des apôtres, et il ne pouvait en être ainsi que parce que Ananie et Saphire devaient donner ou tout ce prix ou une partie qui lui fut proportionnelle. Saint Pierre, qui savait bien ce qui en était, n'a pas interrogé Saphire pour l'exposer à mentir; pas possible de le supposer. Il ne l'a interrogée que dans le but de l'amener à satisfaire à une obligation de justice. Elle ne l'a pas voulu; elle a menti comme son mari, et, comme lui, elle a été frappée de mort.

En résumé, nous dirons: si Ananie s'est rendu coupable de fraude en ne déclarant pas exactement quel était le prix de son bien, comme sa conduite le prouve et comme le disent les Actes; si saint Pierre a tenu à connaître ce prix, comme le font bien voir les interrogations qu'il pose à Saphire, il en résulte certainement qu'Ananie et Saphire étaient tenus de donner plus qu'ils ne voulaient, et, qu'en s'y refusant, ils commettaient une injustice envers l'Eglise; ils la volaient.

Ananie a agit comme un homme qui veut payer sa dîme et qui dit: "M. le curé, j'ai récolté tant; en conséquence, voici ce qui vous revient." Saint Pierre a procédé comme le pasteur qui exige sa dîme et qui pose à son paroissien cette question: "Combien avez-vous récolté?"

Si en outre on veut faire attention à ceci, que saint Pierre a infligé à Ananie et à Saphire la plus grave de toutes les peines temporelles en les frappant tous deux de mort à ses pieds, par la vertu d'en haut, on conviendra qu'il ne devait pas punir chez eux un simple mensonge ni une faute d'une gravité ordinaire, mais un crime énorme. Car mieux que tout autre, saint Pierre, le premier Pape, le premier vicair de Jésus-Christ sur la terre, tout plein de la mansuétude de son divin maître, savait qu'entre la peine et la faute il doit y avoir une proportion rigoureuse, et il mettait en pratique ce principe de stricte justice. Il n'usa pas de la même rigueur à l'égard de Simon le Magicien qui voulait acheter à prix d'argent le pouvoir de conférer les dons du Saint-Esprit, faute très-grave cependant. Or, ce crime énorme d'Ananie et de Saphire ne peut être autre que la fraude sur laquelle nous avons tant insisté, fraude qui portait une atteinte sacrilège aux droits de l'Eglise en fait de propriété.

C'était le premier crime de ce genre qui se commettait dans la société chrétienne naissante; comme il l'attaquait dans un de ses principes vitaux, saint Pierre ne crut pas devoir user de trop de sévérité en le punissant: il voulait apprendre par là aux fidèles de tous les âges qui suivraient que la propriété ecclésiastique est une chose sacrée et inviolable, et que quiconque ne la respecte pas périclite misérablement. Aussi, l'histoire nous dit-elle que tous les princes, tous les gouvernements, qui ont spolié l'Eglise, ont senti s'appesantir sur eux, et d'une façon effroyable, le poids de la colère céleste. Nul ne s'enrichit en spoliant l'Eglise; c'est un fait plus que constaté. Et pour la spolier il n'est pas nécessaire de lui ravir toutes ses propriétés; on de faire complètement main basse sur quelques-unes d'entre elles, non; il suffit de s'en approprier seulement une partie, soit par voie de taxation, soit autrement. Que ceux surtout qui ont à payer des dîmes à l'Eglise, apprennent par le terrible châtiment infligé à Ananie et à Saphire combien il est dangereux de frauder sur la quantité des objets qu'ils ont à payer.

L'Eglise, suivant l'exemple de saint Pierre, a décrété la plus grande et la plus redoutable de toutes ses peines spirituelles contre les violateurs de la propriété ecclésiastique: l'excommunication majeure. L'enfer seul est plus redoutable que l'excommunication; ceux qui ne la craignent pas et s'y exposent même joyeusement sont extrêmement à plaindre.

Nous dirons enfin que les meilleurs écrivains catholiques interprètent comme vous l'histoire d'Ananie et de Saphire. Voici entr'autres ce que dit M. Chantrel après avoir rapporté toute cette histoire : " Cet événement prouve qu'alors les fidèles contribuaient de leurs biens au culte et au besoin de l'Eglise, et que tout ce qu'ils devaient donner était une propriété sacrée dont il n'était permis de rien détourner. C'est le commencement de la propriété temporelle ecclésiastique; on voit qu'elle remonte très-haut. Les paroles de saint Pierre montrent que les fidèles n'étaient pas strictement obligés de donner tous leurs biens, mais ils devaient contribuer dans une certaine proportion, et par conséquent ils devaient déclarer exactement ce qu'ils possédaient."

Qu'on veuille aujourd'hui prélever des taxes sur les Eglises de Québec, rien là qui doive nous surprendre. Les auteurs du projet de loi que nous combattons avec toute la presse catholique du Canada, suivent fidèlement les traces de ceux qui, dans l'acte d'éducation amendé en 1869, ont décrété, ignorant sans doute l'excommunication majeure qu'ils encourageaient, que les propriétés possédées par les corporations religieuses pour des fins de revenu seront taxées par les commissaires d'école. Cet amendement à notre loi d'éducation a été adopté sans réclamations, on peut dire, et il est en pleine vigueur. Il blesse cependant les droits de l'Eglise d'une façon tout aussi criante que le projet de loi qui fait si grand bruit à l'heure qu'il est. Les biens, que le dit amendement permet de taxer, sont reconnus par le droit canonique, par les bulles pontificales comme biens vraiment ecclésiastiques; par conséquent le pouvoir civil n'a rien à faire avec eux. Toutes les meilleures autorités en fait de droit canonique, s'appuyant sur des actes pontificaux, n'hésitent pas à affirmer que par biens ecclésiastiques, soustraits à la juridiction du pouvoir civil, on doit même entendre les biens possédés par les clercs à titre d'héritage, de patrimoine, de donation, etc., etc.

De tous côtés on se plaint du service des lignes télégraphiques, personne ne peut compter sur les nouvelles qu'elles donnent. On s'accorde cependant à admettre que Trochu, Duerot et Vinoy ont remporté des avantages marqués dans la grande sortie dont nous avons déjà parlé. Ce qui semble également certain c'est la défaite entière d'Aurelles de Palladine près d'Orléans et la reprise de cette ville par les prussiens. On donne même quelques détails de ce revers. De Charette était à l'engagement, dit-on, avec les zouaves pontificaux. Ils se sont battu en braves, ils ont montré qu'ils sont les meilleurs soldats de la France; mais cette petite troupe a été cruellement décimée par la mitraille prussienne. Le colonel lui-même a reçu de graves blessures et est tombé au pouvoir des ennemis.

Pour les nouvelles de Rome nous donnons l'extrait suivant d'une correspondance datée du 29 novembre que publie le *Nouveau-Monde* de lundi :

" Pendant que les Vandales italiens qui ont forcé les portes du Quirinal, étaient occupés à faire de cette habitation des Papes, une demeure occupée de Sa Royale Majesté Victor Emmanuel II, voici que les protestations pleuvent de toutes parts contre la prise de possession de ce palais que le cardinal Antonelli, appuyé sur d'assez bons documents, prétend être la propriété des Pontifes Romains.

" La Prusse, la Russie, la France, l'Angleterre, la Belgique, ne demandent à l'Italie rien moins que la restitution immédiate du Quirinal à son légitime possesseur, le Pape Pie IX. On dit que cette note des Puissances a terriblement contrarié ceux qui espéraient pouvoir abriter dans cet antique palais le roi galant-homme. Le bruit court que l'Italie par condescendance pour des puissances amies est décidée de remettre au Pape le

Quirinal. Vous verrez que quelqu'un de ces jours, aussi par condescendance pour les mêmes puissances, les Italiens finiront par restituer au Pape, Rome et les Etats de l'Eglise."

Dans ce moment la question de l'arbitrage occupe l'attention de nos législateurs. Le ministère suit une politique courageuse dans cette question, et l'opposition s'y est généreusement ralliée.

Voyage agronomique

La semaine dernière, nous avons eu l'avantage de faire une visite sur la ferme de Eugène Casgrain, cor. de l'Islet. Depuis plusieurs années la renommée nous montrait Monsieur Casgrain comme marchant à la tête du progrès agricole dans son comté. Déjà de nombreux prix obtenus aux exhibitions, où ses animaux figuraient avantageusement, nous avait fait désirer de connaître plus intimement cet ami de l'agriculture, aussi est-ce avec le plus grand plaisir que nous avons accepté l'offre que nous a fait la Rédaction de la *Gazette des Campagnes* de nous rendre sur les lieux et de voir par nous-même quels étaient les résultats des travaux agricoles de Monsieur Casgrain et d'en faire rapport. Une délicate invitation reçue antérieurement de ce Monsieur a été aussi pour nous un précieux stimulant.

Nous avons visité, accompagné de Monsieur Casgrain, une grande partie de son domaine, tous ses bâtiments, ses différentes espèces animales et nous avons vu fonctionner un magnifique aqueduc qui apporte l'eau nécessaire aux besoins de la maison et des bestiaux et qui en fournit encore à plusieurs des principales habitations du faubourg.

On nous a fait voir tous les détails intéressants et à tout instant de gracieuses explications venaient nous donner la raison des choses. Nous devons mille remerciements à M. Casgrain pour sa bienveillance à notre égard.

M. Casgrain est le fils de ses œuvres, il a acquis à beaux deniers tout ce qu'il possède en terres, en bâtiments et en bestiaux.

Sa propriété contient maintenant une superficie de 145 arpents. Achetée en plusieurs lots, cette terre lui a coûté \$4920 y compris les nombreuses améliorations foncières qu'il a été forcé d'y faire. Sans parler des fossés et des clôtures, dont le besoin se faisait grandement sentir, nous dirons que l'épierrement seul lui a coûté au-delà de \$500.

Dans toutes nos cultures, la première des améliorations, est l'épierrement. On ne fait pas assez d'attention généralement aux nombreux inconvénients qui résultent de la présence des tas de pierres au milieu des champs. Les pertes de terrain, les difficultés que l'on rencontre dans la confection des travaux, l'usure et la détérioration des instruments d'agriculture, l'impossibilité presque complète d'introduire des instruments et machines perfectionnées, tous ces inconvénients passent inaperçus pour le cultivateur arriéré. Ajoutons encore que ces tas de pierre sont une pépinière de mauvaises herbes qui grandissent, fleurissent et répandent leurs graines dans toutes les parties du champ, où elles salissent les récoltes et diminuent leur rendement.

C'est dans le but de faire disparaître ces causes de pertes que M. Casgrain entreprend et continue l'épierrement de ses champs. Avec les roches qu'il extrait, il fait de magnifiques digues qui remplacent les clôtures et qui nous ont paru très-résistantes.

Notre éminent agriculteur n'en est encore qu'au début dans ses améliorations, c'est-à-dire qu'il lui reste encore beaucoup à faire. Il le reconnaît lui-même et il nous a fait connaître les autres améliorations qu'il a l'intention de réaliser. Les moyens qu'il se propose d'employer pour atteindre son but nous ont

paru les plus appropriés aux besoins de sa culture.

Leurs ornements ne sont pas parfaits, nous avons à leur reprocher, par exemple, leur manque de largeur; mais M. Casgrain n'a pas été le maître de la situation, la plupart existait avant qu'il eut fait l'acquisition de ses propriétés, et nous avons admiré avec quel jugement il a su tirer parti de bâtisses aussi défectueuses que celles qu'il possédait. Les logements des moutons, des bêtes à cornes, des porcs, se trouvent si bien disposés que les soins d'entretien se donnent avec une grande facilité et sans déplacement inutile. Un homme suffit pour soigner les animaux en quelques minutes. Tout le haut des logements est occupé par les fenils et des trappes pratiquées aux endroits convenables, permettent de distribuer les fourrages en un instant. L'élévation des plafonds est suffisante pour permettre dans l'intérieur des locaux l'aération la plus convenable à l'entretien de la santé des bestiaux. Un bon système de ventilation rend le renouvellement de l'air tout-à-fait complet.

La bergerie haute de 7 à 8 pieds est divisée en plusieurs compartiments suivant les besoins d'une pratique intelligente. On y trouve des loges pour les mères qui viennent d'agnealer, des compartiments pour les différentes races et d'autres pour les béliers. Une cour spacieuse est attenante à la bergerie.

Des râteliers légers d'une construction parfaite permettent aux moutons de prendre leur nourriture sans salir leur laine avec les balles de foin. Ces râteliers sont composés d'un fond fortement incliné en avant dans lequel s'implantent des barreaux verticaux d'environ trois pieds de hauteur et liés à leur partie supérieure par une tringle en bois percée de trous pour recevoir les barreaux, le dos de ces râteliers court obliquement vers le haut afin de faciliter l'affouragement. La moitié supérieure des barreaux est fermée par une planche mince toujours dans le but d'empêcher la laine de se salir. En avant du râtelier se trouve une petite auge où l'on dépose les racines et les farines.

Les logements des bêtes à cornes ont aussi beaucoup de commodités. Les animaux sont disposés sur deux rangées dans des *barrures* à parois très courtes. Les parés sont légèrement inclinés d'avant en arrière et peuvent être enlevés facilement lorsqu'on veut les renouveler. Entre les deux rangées de stalles règne une allée de trois à quatre pieds de large. De chaque côté de cette allée sont placées de légères rigoles en bois qui reçoivent les urines et le jus de fumier et les conduisent dans une fosse à purin.

Le système d'attache des vaches mérite aussi une courte mention. Un poteau en bois est fixé solidement dans le pavé et le plafond et s'y maintient verticalement; un anneau en fer glisse avec facilité le long du poteau; à cet anneau est attachée une des extrémités d'une chaîne dont l'autre extrémité est fixée au collier de la vache. Cette chaîne est courte et ne permet pas à l'animal de reculer jusque dans l'allée; mais ne gêne aucun de ses autres mouvements. Si la vache se couche l'anneau descend, si elle se lève l'anneau monte et la bête est toujours à l'aise.

Nous avons déjà visité beaucoup de bâtiments agricoles et nulle part nous avons vu une aussi exquise propreté que celle que nous avons à noter ici; et remarquons bien que cette propreté s'obtient sans frais. Les dispositions intérieures seules la produisent. La hauteur des étables est de 8 à 9 pieds. De bons ventilateurs descendant presque jusqu'au niveau du sol, permet une aération convenable, sans diminuer la chaleur intérieure. —

J. D. SCHMOUTH.

(A continuer.)

Ce qui se verra partout dans nos campagnes

Il est de fait que partout l'on essaie à rendre meilleure la condition du cultivateur, en introduisant dans le pays, par tous les moyens possibles, l'agriculture perfectionnée, et des moyens effi-

caces d'instruire le cultivateur.

Il est évident que l'agriculture perfectionnée et le cultivateur instruit sont inséparables: l'une ne peut marcher sans l'autre.

Le paysan d'aujourd'hui a plus de connaissances que le paysan d'autrefois; mais comme généralement il a mal appris, mal compris, et que dans la plupart des cas il obéit à des instincts plutôt qu'à des raisonnements, il faut se hâter de faire intervenir l'éducation, afin qu'en toutes circonstances il juge, pense et se conduise selon le bon sens, le droit et l'équité.

Nos législateurs semblent comprendre cette nécessité; ils ont établi à différents endroits de notre pays des écoles d'agriculture, et, par leur concours, nous verrons bientôt l'enseignement agricole introduit dans toutes nos écoles des campagnes.

Heureusement que tous les vents du ciel soufflent de ce côté. C'est un bon signe pour ceux qui souffrent, un précieux encouragement pour ceux qui peuvent espérer encore faire le bien sous un point de vue agricole.

Souhaitons que rien ne vienne ralentir les efforts de ceux qui depuis plusieurs années travaillent à améliorer le sort du cultivateur; qu'aucune ambition, vengeance personnelle ou esprit de convoitise n'essaient d'entraver les efforts de ceux qui ont mission spéciale de travailler au bien-être du cultivateur.

L'agriculture peut marcher de front avec toutes les grandes choses du génie humain; elle a le droit de prendre un rang supérieur parmi les faits qui classent un régime et grandissent un peuple.

Jamais le besoin de rendre l'agriculture largement productive ne s'est montré plus pressant qu'aujourd'hui. Soyons donc unanimes à en vouloir un prompt résultat. Nous verrons alors d'heureux changements s'opérer dans chaque village, même à chaque demeure du cultivateur.

Celui-là, qui aura compris sa véritable mission de cultivateur, sera possesseur d'une jolie maison toute baignée de soleil et de lumière, avec la cave et la laiterie au nord, de saines étables et des écuries bien percées. Son petit potager, garanti des mauvaises influences, aura parmi les légumes utiles, des légumes de choix. De beaux arbres fruitiers ombrageront sa demeure, et près des vaches qui donneront leur lait, des brebis boudissantes, des grands bœufs attelés aux charrues, les abeilles jetteront leurs murmures en promettant le miel, ce doux tribut que leur payent les fleurs.

Les meubles seront simples, mais de bon goût, car l'élégance rustique suivra de près la culture de l'intelligence et la désuétude des usages surannés.

Dans la principale chambre habiteront le père, la mère et les tout petits enfants. Les jeunes filles auront une pièce à part, blanche, propre, riante et coquette comme tout ce qui doit abriter l'heureuse jeunesse et sa radieuse espérance.

Une chambre commune réunira pour les repas, les causeries du soir, les veillées de l'hiver, ces heureuses familles qui, suivant la pensée ou plutôt le vœu du grand poète, connaîtront enfin toute l'étendue de leur bonheur. Ce salon de la chaumière soutiendra toujours la main polie et brillante destinée à recevoir le pain, à pétrir la farine, le beau dressoir tout resplendissant d'une vaisselle qui dira par son exquise propreté le goût, le soin et l'activité des ménagères.

Mais au milieu de toutes ces choses matérielles renouvelées par l'esprit nouveau, la pensée voudra tenir sa place.

Des armoires contenant des registres d'une comptabilité bien comprise et sérieusement tenue, se trouveront quelques livres, ou, des livres, et qui conserveront la trace de fréquentes lectures. Ce seront des journaux et traités d'agriculture, le code rural, les chroniques de notre histoire nationale et quelques-unes des œuvres populaires de nos littérateurs. Les bibliothèques paroissiales seront aussi grandement encouragées.

Ces demeures évidemment contiendront d'autres sentiments, d'autres mœurs, d'autres traditions que les étangs d'air, les maisons mendiantes.

Les familles qui les habiteront connaîtront près des jouissances physiques mieux conçues, plus largement développées, ces joissances morales, ces joies intellectuelles qui sont le complément du cœur et le couronnement de la vie.

Il en sortira des hommes appréciant mieux les devoirs privés et les devoirs généraux, des cultivateurs dont le savoir guidera l'in-

telligence et la main, et qui se passionneront d'autant plus pour la terre qu'en la connaissant mieux ils la trouveront plus féconde et plus belle.

Puis le développement moral des individus portera ses plus heureux fruits; le village connaîtra moins, beaucoup moins de défiances exagérées, de mauvaise foi dans les relations, de transgressions de la loi. L'exploitation de l'homme et de la terre par de misérables usuriers, par d'habiles et hardis spéculateurs, y deviendra plus rare. Tout ce qui constitue, en un mot, la servitude forcée et la servitude volontaire s'effacera peu à peu sous l'heureuse pression qu'exerceront à la fois l'instruction et l'éducation, ces deux éléments sérieux de la bonté du travail et de la réhabilitation du travailleur.

Petite chronique

— A une séance du Conseil d'agriculture qui a eu lieu à Québec le 23 novembre, le propriétaire du *Journal d'agriculture* de St. Hyacinthe a présenté une pétition demandant \$400 par année pour encourager cette publication agricole. M. Ross secondé par M. Gaudet a présenté une motion à cet effet, qui a été rejetée par 8 voix contre 3. Il est vrai de dire que le Conseil n'était pas au grand complet: sur 23 membres composant ce Conseil, 11 seulement étaient présents à l'assemblée.

— Nous apprenons par les journaux de Québec qu'un certain nombre de capitalistes ont formé le projet d'établir dix ou douze grandes manufactures de lainages, coton, sucre, caoutchouc, etc., pourvu que le gouvernement donne 50,000 acres de terre incultes pour chaque entreprise. Ces vastes entreprises auront non seulement l'effet de retenir à Québec notre population et de développer nos pouvoirs d'eau, mais encore d'augmenter notablement la valeur et la propriété.

RECETTES

La *Gazette de Sorel* publie les recettes suivantes, traduites d'un journal d'agriculture publié en anglais; elle les donne sans garantie.

Empêcher la neige de botter

Pour empêcher la neige de botter sous les pieds des chevaux, ayez bien soin de nettoyer le sabot, puis au moment de sortir dans un temps de neige frottez-le avec du savon. Ce procédé très simple pourra empêcher votre cheval de glisser et lui permettra de voyager avec beaucoup moins de fatigue.

Guérir les blessures sur le dos ou sur le cou des chevaux.

Un des meilleurs remèdes connus est la peinture blanche délayée avec du lait. La peinture blanche ordinaire peut suffire sans lait. En faisant cette application à la première apparence d'une blessure on la guérit de suite.

Pour guérir les crevasses chez les chevaux.

Lavez d'abord avec de fortes savonnures puis avec de la courpouse détrempée de manière à faire une eau assez forte. Répétez deux fois par jour jusqu'à guérison.

Pour savoir si un cheval a bonne vue.

Faites bien attention à la forme et à la grandeur de la pupille, puis tournez le cheval vers une lumière vive: si la pupille se contracte et paraît beaucoup plus petite qu'auparavant, vous pouvez supposer que le cheval a bonne vue; mais si la pupille reste à peu près semblable, soyez certain que sa vue est faible et ne l'achetez point.

Excellente préparation pour guérir les blessures, les meurtrissures, les entorses et les enflures chez les chevaux

Une chopine de fort vinaigre, une chopine de savonnure très-forte, une poignée de sel et une petite cueillerée de salpêtre. Cette préparation est d'un très grand effet et coûte très-peu de chose.

FEUILLETON

LA FILLE DU BANQUIER

SECONDE PARTIE

XXXIX

Comment Matteo mit à exécution le premier de ses projets

(Suite.)

Le vieil et astucieux avocat était tristement intrigué.

Qu'est-ce que ce silence pouvait signifier?

Il n'était pas supposable qu'un homme comme Delagrave renouât à une pareille fortune, sans efforts. Non; non; cela était impossible. Maître Mouton le connaissait trop bien pour admettre cette idée.

Comptait-il sur l'indulgence de son adversaire? Espérait-il qu'il se repentirait sur la onzième heure? Non; Delagrave savait qu'il était incapable de pareil sentiment.

— Quelle carte, alors, tient-il en réserve? murmura le vieillard, tandis que, les mains jointes derrière le dos, et la tête penchée, il arpentait la bibliothèque. Les bougies qui brûlaient sur la table projetaient son ombre en forme fantastique sur les murailles, à mesure qu'il passait et repassait devant elles.

Il était tard. Le notaire de Rennes et son clerc, tout deux fatigués de leur voyage, étaient allés se coucher, et c'est aussi ce qu'avait fait toute la maison, car "se coucher tôt et se lever tôt" était une règle qu'on exécutait ponctuellement chez maître Mouton.

Seul, l'avocat était debout, actif, inquiet, et ne se sentant nulle disposition à dormir. Dormir! il était comme une bête fauve dans une cage, ne quittant jamais des yeux la proie qu'elle compte dévorer le lendemain.

Le lendemain! L'horloge d'une église du voisinage sonna l'heure.

Une heure!

L'avocat tressaillit, leva la tête et se frotta les mains. Le jour qui devait être si grand par ses résultats, pour Delagrave et lui-même, avait commencé. Ce n'était plus une question de "demain", pour le vieil Ephraïm. Le jour de son triomphe, si soigneusement préparé, le jour de sa vengeance si habilement ourdie, était venu enfin.

Il n'était pas étonnant que le cœur racorni du vieil avocat fut joyeux.

Onze heures encore! Onze heures seulement, et le destin de Henri Delagrave allait être scellé!

"Henri Delagrave, qui veut se faire appeler baron, baron vraiment! s'écria le vindicatif vieillard, en frappant un coup sur la table. Sorti d'un préteur sur gages! ne, voilà-t-il pas une belle origine! je ferai ployer la tête à ces gens-là, et sa femme, et sa fille! oui, nous verrons si, malgré toute leur fierté, elles ne tombent pas à genoux à mes pieds, aux pieds de Mouton, le pauvre misérable avocat... ha! ha! ce sera drôle!

Le plaisir qu'il savourait ainsi était celui d'un démon.

— Delagrave ne pourra pas dire que je n'ai pas tenu ma parole, continua-t-il. Doré lui-même ignore le contenu des papiers qu'il a gardés tant d'années. Mais, dans quelques heures, j'aurai la langue déliée, et je pourrai parler. Tout est préparé... tout! Doré fera le plus déplaçant de la besogne... ha! ha! Il est payé pour cela, tandis que j'irai voir Mlle Emma et faire mes conditions de ce côté. Charmante jeune fille, et ce qui vaut beaucoup mieux, à mon idée, riche héritière! quelle chance pour mon fils! J'avais toujours eu le projet que si je pouvais de ce côté, mon fils l'épouserait. Elle ne peut pas le refuser; elle ne serait pas assez folle pour cela. Ah! ah! mon fils aura le château et ses belles dépendances!

Il s'approcha de la table, sur laquelle était une bouteille de vin, et s'en versa un verre.

— Je bois à leur heureux mariage, dit-il, et ajouta en replaçant, d'une main que l'âge faisait trembler, le verre sur la table, je suis tout impatience; et je brûle de voir sonner l'heure qui me rendra la liberté. Onze heures, après tout, ce n'est pas beaucoup. Je vais

aller me coucher et dormir ; ce sera le moyen de ne pas m'apercevoir du temps.

Ce vieillard parlait bien légèrement du temps, et trouvait que les aiguilles de la pendule marchaient bien lentement à son gré !

Au moment où il parlait ainsi, dans les plis des rideaux de la fenêtre, derrière lui, il se fit un mouvement soudain et imperceptible, comme s'ils eussent été touchés par une main cachée.

Le vieillard, toutefois, ne vit rien que la pendule de bronze dont il regardait les aiguilles.

La chambre à coucher de Mouton était adjacente à la bibliothèque, qui, comme il aimait à le répéter, représentait, en quelque sorte, son champ de bataille ; et c'est pour cela qu'il aimait à en être toujours le plus près possible.

Pour une fois, il montra une extrême répugnance à aller dormir.

XL

Le second projet de Matteo.

Quelques heures après l'événement dont la demeure de maître Mouton avait été le théâtre, Madame Delagrave était nonchalamment renversée sur un canapé, dans son magnifique boudoir.

Son attitude avait une sorte d'abandon. Elle avait la figure enfoncée dans ses coussins ; ses mains étaient jointes sur son front, elle ne dormait pas, comme on aurait pu le croire à première vue. Jamais, au contraire, les facultés de cette femme fier et tyrannique n'avaient été plus en alerte.

Henri Delagrave venait de la quitter. Depuis la tombée de la nuit jusqu'au lever du jour, ils s'étaient entretenus ensemble, discutant l'imminence du danger qui les menaçait, et cherchant dans leur cerveau les moyens de les détourner.

Delagrave avait pris le parti, — comme il le lui avait dit, — de ne lui rien cacher, et d'ailleurs, pourquoi aurait-il eu des secrets pour elle ? Leurs intérêts n'étaient-ils pas les mêmes ? Ensemble, donc, ils devaient vaincre ou périr.

Il avait donc résolu de lui dire tout.

Tout ! dans le sombre catalogue de ses crimes, Delagrave avait pris soin, par un silence impénétrable, de cacher le pire, le plus horrible.

A âme qui vive, — pas même sur son lit de mort, — il n'aurait voulu confier l'histoire de cette nuit effroyable, où, en compagnie du déporté de Cayenne, il s'était caché dans les bois de Moidrey ; — de cette nuit qui avait été témoin du meurtre du pauvre Jarrey, et de l'enlèvement de l'enfant héritier de ces domaines, et pour la possession desquels il allait risquer son corps, comme il avait déjà risqué son âme.

Un de ces crimes, pourtant, était sans cesse présent à son esprit, et le hantait jusque dans son sommeil.

Jamais il ne traversait les bois de Moidrey sans frissonner à la pensée du secret qu'ils contenaient, et qu'un accident pouvait révéler. L'opiniâtreté qu'il mettait à éviter les chênes maudites, l'avait rendu l'objet des railleries de ses amis, qui l'accusaient de partager la superstition des paysans qui avaient rendu à ces arbres leur ancien nom de « chênes hantés ».

Mais, pour Henri Delagrave, il y avait des voix mystérieuses dans le bruissement des feuilles, qui semblaient murmurer son secret les unes aux autres. Ou, lorsque le bois était dépouillé de sa verdure, et que l'hiver tuait tout de son souffle glacé, la tempête éveillait de nouvelles terreurs dans l'esprit de cet homme coupable, et il tremblait que le chêne ne se brisât sous l'effort du vent et ne révélât le squelette qu'il cachait dans ses flancs.

On a eu bien raison de dire que sur cette terre, du moins, il n'y a pas de tranquillité pour le coupable.

Et cependant, quoique son cœur fut dévoré par des serpents, Delagrave dissimulait son agonie sous un masque de marbre. — Là, il n'osait se donner de confident, et il portait seul le poids de ses crimes.

Pour tout le reste, il n'avait pas hésité à se confier à sa femme ; et il n'eut pas sujet de le regretter, car, sous ce masque de froide indifférence que la belle italienne se plaisait parfois à prendre, brûlaient des feux volcaniques, — des feux dont l'éruption n'était retenue que par une volonté inflexible.

Le résultat de la longue conversation qu'ils eurent ensemble dans le boudoir peut s'exposer en quelques mots.

Si Pescara, — car Matteo n'était pas connu sous un autre nom

à Delagrave, — Si Pescara, disons-nous, échouait dans sa tentative pour s'emparer du testament d'Isaac Delagrave, et d'après ce temps écoulé, il y avait toute raison de le croire, — deux chances seulement d'échapper leur restaient.

L'une, — un dernier appel à Varina.

L'autre, — la mort de Varina.

Le premier moyen, l'Italienne, qui ne connaissait que trop bien sa fille, sentit qu'il était inutile d'y songer ; — quant à l'autre, les événements en décideraient. Pour le moment quoiqu'ils vissent parfaitement l'un et l'autre le sombre abîme vers lequel se portaient leurs pensées, ils n'osèrent que l'entrevoir à distance. Ainsi, attendant le moment où ils pourraient voiler l'horrible aspect du crime sous le prétexte d'une absolue nécessité, ils évitèrent, d'un consentement mutuel, d'en approcher davantage, et se séparèrent la torture au cœur.

Ils se séparèrent, l'Italienne pour aller chercher l'oubli dans le sommeil ; Delagrave, pour attendre l'arrivée de son agent, le comte Andrea Pescara.

Soudain, la comtesse tressaillit et se redressa vivement.

Un bruit, pareil à celui que ferait quelqu'un en escaladant le balcon, frappa ses oreilles.

Elle rejeta en arrière sa longue chevelure, et écouta attentivement.

Il était impossible de conserver le moindre doute : quelqu'un passait doucement derrière les volets.

Quelqu'un aurait-il entendu sa conversation avec Delagrave ?

L'Italienne, dont la nature impétueuse ne se prêtait pas à la réflexion, bondit sur ses pieds, et, courant à la fenêtre, poussa violemment les volets.

L'éclat du jour pénétra dans l'appartement, et fit pâlir les lumières qui, supportées par un élégant candélabre, brûlaient encore sur la table.

D'un pas ferme, elle avança sur le balcon ; — mais aussitôt elle recula en jetant un cri, — un cri de surprise et d'alarme.

Assis sur la pierre du balcon, à quelques pieds seulement de la fenêtre, était un homme.

Son visage était tourné vers elle, mais il était couvert d'un masque de velours noir.

La comtesse n'était guère accessible aux émotions de la crainte ; mais, quand ses yeux rencontrèrent ceux du mystérieux visiteur, son sang se glaça dans ses veines, et le cœur lui manqua. Elle avait le pressentiment d'un épouvantable malheur.

Pendant plus d'une minute elle resta ainsi, regardant cet homme masqué, et comme dominée par un pouvoir qui lui enlevait la force de parler et d'agir.

L'étranger fut le premier à rompre le silence.

Il fit entendre un rire triomphant, et le charme se dissipa.

Ce rire, en effet, avait un tel accent railleur, que la fière italienne se redressa avec un geste de colère et de défi.

— Qui êtes-vous ? demanda-t-elle, — et que venez-vous faire ici ?

— La même, — toujours la même ! dit l'étranger, à voix basse, et comme se parlant à lui-même. Elle n'a pas changé ! Pas un filet d'argent dans toute sa chevelure, pas une ride sur son front, ni autour de ses joues !

Il recommença à rire, et se leva sur ses pieds.

— Pour quelqu'un qui a connu les ennuis, vous portez bien vos années, madame Delagrave, dit-il.

— Les sourcils de l'Italienne se contractèrent, et ses yeux flamboyèrent de colère et d'étonnement.

— Insolent ! dit-elle ; — comment osez-vous me parler ainsi ? Encore une fois, je vous demande ce que vous venez faire ici ?

— Si, comme je le devine, c'est pour voler.

L'homme au masque l'arrêta d'un geste vif et impérieux.

— Vous êtes loin du but, dit-il ; je viens réclamer ce qui est à moi.

Il étendit la main comme pour la toucher, mais elle se recula vivement.

— Misérable ! dit-elle ; faites un second mouvement comme celui-là, et vous êtes perdu. Ma femme de chambre est à portée de ma voix, et mon mari.

— Est aussi à portée de votre voix, dit l'étranger en ajoutant avec son rire : — Quant à cela, je puis en répondre !

La comtesse, tout en parlant, s'était retirée dans l'appartement,

L'homme au masque resta appuyé contre la porte, et, au grand étonnement de l'Italienne, calme et impassible.

— Faites connaître ce que vous voulez, de l'endroit où vous êtes, je vous écouterai, dit-elle; mais si vous entrez dans cette chambre, — et elle posa la main sur un timbre placé sur la table, — avant que vous ayez fait un pas de plus, j'alarmerai la maison.

L'étranger, conservant l'attitude qu'il avait prise, la regarda fixement avec curiosité.

— Vous ne me craignez pas, comme cela?

— Vous craindre! répliqua-t-elle, la main toujours posée sur le timbre. Fou! n'êtes-vous pas en mon pouvoir!

L'étranger soupira:

— Les Rosati étaient une race brave, — aussi intrépides qu'ils étaient méchants. — Je vois que vous avez hérité de leur courage. Acceptez les compliments d'un compatriote.

— Un Italien?

— Du Sud. Je suis né dans le Calabre.

— Dans quel nid de bandits? demanda la comtesse avec un sourire hautain, qui, toutefois, ne servit qu'à provoquer un sourire de la part de l'étranger. Vous avez un nom, j'imagine?

— Plusieurs! répondit-il froidement.

— Lequel vous convient-il de prendre en ce moment?

— Celui de Pescara.

La comtesse tressaillit. Était-ce possible que ce fut l'agent dont Henri Delagrave lui avait parlé, il y avait de cela une heure seulement?

Son émotion n'échappa pas à l'homme masqué, qui continua avec un ricanement marqué:

— Mon nom est Andrea Pescara, au service de Henri Delagrave. J'en ai d'autres qui sont entièrement au vôtre.

Il s'arrêta, surpris du changement que la découverte du nom de Pescara avait opéré chez la comtesse.

Celle-ci, en effet, s'avançant vivement vers lui, posa un doigt sur ses lèvres:

— Plus bas, parlez plus bas! dit-elle; ou, au moins, entrez dans la chambre. Le soleil est levé, et le jardinier ou quelqu'un de ses garçons pourraient descendre dans le jardin.

L'étranger parut hésiter. Elle appuya fortement la main sur son bras.

— Entrez, dit-elle; je vais refermer les volets et appeler mon mari.

L'étranger, ou Matteo Cordiani, — car on l'a sans doute reconnu, malgré son masque, — obéit sans répliquer, et ne prononça pas une parole, tandis que la comtesse refermait les volets, et interceptait ainsi la lumière du jour.

— Henri vous attend, dit-elle; il vous attend avec anxiété. Je vais l'appeler; sa chambre est là, de l'autre bout du corridor.

Elle allait passer devant Matteo, qui, toujours masqué, se tenait droit à côté de la table, lorsque, à sa surprise, une main ferme se posa sur son bras.

Elle se retourna. L'homme masqué soutint son examen; et cependant, malgré son intrépidité, elle ne put réprimer un frisson en rencontrant l'éclat de son œil perçant.

Matteo parla:

— Retenez! dit-il. Je veux que vous restiez!

Et, par un mouvement rapide, il se plaça entre elle et la porte.

— C'est vous, continua-t-il, qui devez, la première, connaître les nouvelles que j'apporte.

— Moi! Pourquoi cela?

— C'est vous qu'elles intéressent le plus. D'ailleurs, ajouta-t-il amèrement, il ne doit pas y avoir de secret entre mari et femme.

(A continuer.)

NOTRE-DAME DE LOURDES

PAR HENRI LASSERRE.

Ouvrage honoré d'un bref spécial adressé à l'auteur par Sa Sainteté le Pape Pie IX. Trente-sixième édition, autorisée par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal et ornée de deux belles gravures. Un beau volume in-8 de 352 pages, venant d'être publié par MM. J. B. Rolland et fils, libraires à Montréal. Prix: broché, 75 centus; relié, \$1,00; avec addition de 12 centus

si le volume doit être expédié par la poste. On peut au même prix se procurer ce volume à Ste. Anne de la Pocatière, chez F. H. Proulx, libraire.

Il suffit, pour recommander à nos lecteurs cet ouvrage, de citer en entier le bref adressé à l'auteur par Sa Sainteté le Pape Pie IX:

A son bien-aimé fils Henri Lasserre.

PIE IX, PAPE.

Bien-aimé Fils, salut et Bénédiction Apostolique.

Recevez Nos félicitations, bien cher Fils. Grafié jadis d'un insigne bienfait, vous venez, scrupuleusement et avec amour, d'accomplir le vœu que vous aviez fait: vous venez d'employer vos soins à prouver et à établir la récente Apparition de la très-clémentine Mère de Dieu; et cela d'une telle manière que la lutte même de l'humaine malice contre la miséricorde divine sert précisément à faire ressortir avec plus de force et d'éclat la lumineuse évidence du fait.

Dans l'exposition que vous faites des événements, dans leur trame et leur enchaînement, tous les hommes pourront voir clairement et avec certitude comment notre très-sainte Religion tourne et aboutit au véritable avantage des peuples; comment elle comble de biens non-seulement célestes et spirituels, mais encore temporels et terrestres, tous ceux qui accourent à elle. Ils pourront voir comment, même en l'absence de toute force matérielle, cette Religion est toute-puissante à maintenir l'ordre; comment, parmi les multitudes émuës, elle sait contenir dans de sages limites l'empetement et l'indignation, même justes, des esprits agités. Ils pourront voir enfin comment le clergé coopère par ses loyaux efforts et par son zèle à de tels résultats, et comment, bien loin de favoriser la superstition, il se montre infiniment plus lent et plus sévère que tout le monde quand il s'agit de porter un jugement sur des faits qui semblent surpasser les forces de la nature.

Avec une non moins vive lumière, votre récit rendra manifeste cette vérité, que l'impunité déclare tout-à-fait en vain la guerre à la Religion, et que les méchants tentent très-inutilement d'entraver par des machinations humaines, les divins conseils de la Providence; la perversité des hommes et leur coupable audace servant au contraire de moyen à la Providence pour donner à ses œuvres plus de puissance et plus de splendeur.

Telles sont les raisons qui nous ont fait accueillir avec la plus vive joie votre livre intitulé: *Notre-Dame de Lourdes*. Nous avons foi que Cello qui, de toutes parts attire vers Elle, par les miracles de sa puissance et de sa bonté, des multitudes de pèlerins, veut également se servir de votre livre pour propager plus au loin et exciter envers Elle, la piété et la confiance des hommes, afin que tous puissent participer à la plénitude de ses grâces. Comme gage de ce succès que Nous prédisons à votre œuvre, recevez Notre Bénédiction Apostolique, que Nous vous adressons bien affectueusement en témoignage de Notre gratitude et de Notre paternelle bienveillance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 4 septembre 1869, l'an de notre Pontificat, XXIV.

PIE IX, PAPE.



Indemnité Seigneuriale au Fonds des Townships.

ATTENDU que par un Ordre en Conseil en date du 30 AVRIL 1867, il est ordonné au sujet des réclamations des Municipalités pour y participer, que les Fonds sus-nommé sera fermé le 31 DÉCEMBRE de la présente année, avis est par les présentes donné que toutes réclamations qui pourraient changer en aucune manière la distribution du dit Fonds devront être produites le ou avant la date ci-dessus indiquée, après laquelle date, aucun changement ne pourra être fait dans la dite distribution.

Département des Finances, }
Ottawa, 9 Décembre 1870. }